Commune d'Anderlecht

Sn II N. 118

Echelle de 0,002

Cessim du Foyer – 11.50 × (4.50 + 3.95)/2 = 48.59 –
58.50 × (3.95 + 4.70)/2 = 43.07 –
301,60 m²

Suivant les stipulations des actes d'échanges intervenus entre MM. Puttemans, de Potter et le foyer anderlechtois, celui-ci doit céder gratuitement les 301,60 m² pour l'élargissement de la rue des Fraises.

Ci-joint une copie du plan et des conditions de l'échange de Potter (pour Puttemans voir dossier de bâtisse.)

minute

Puttemans Jacquemyns, Charles et Enfants

121.

Pente de la rue 118 0,0055 par mètre

Pente de l'égout des Fraises 0,0077 par mètre

Profondeur égout sous pavage = 4.30

de Potter-Class, Henri-Joseph

118

Rue des Fraises

Chemin n° 132

Foyer Anderlechtois

118.

Redressement de la rue des Colombophiles prolongée

Chemin n° 124

Rue des Colom

Pav. 26.84
Eg. 22.40
P. 4.54

14.00 m

10.00